

| Nombre de membres            |             |                                     |
|------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Comité Syndical | En fonction | Qui ont pris part aux délibérations |
| 62                           | 33          | 34                                  |

Date de la convocation  
21 septembre 2023

Numéro de la délibération  
23-15

Objet de la Délibération

Financement de l'animation  
du GAL 2023  
(d'avril à décembre 2023)



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le 11 octobre 2023  
Et publication ou notification  
Le 11 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU POLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
PAYS LOIRE BEAUCE  
(RUE DU GENERAL LUCAS - 45130 SAINT AY)

L'an deux mille vingt-trois, le quatre octobre à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le vingt-et-un septembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente de Sougy, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER.

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEAUCE LOIRÉTAINE

Saïd BALAH (Bricy), Muriel BATAILLE (Tournois), Elodie BEUCHERIE (Rouvray-Sainte-Croix), Mirianne BONHOMMET (Sougy), Jean-Michel BORDIER (Ruan), Thierry BRACQUEMOND (Huêtre), Annick BUISSON (Gidy), Laurence CHEVOLOT (Artenay), Eric DAVID (Sougy), Hélène DARVOY-PEROT (suppléante de Marie-Paule DUMINIL - Cercottes), David JACQUET (Artenay), Claude PELLETIER (suppléant de Hubert JOLLIET - Chevilly), Dominique LORCET (Chevilly), Mathieu NOËL (suppléant de Yves PINSARD - Bucy-Saint-Liphard), Martial SAVOURE-LEJEUNE (Cercottes), Patrice VOISIN (Patay).

➤ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE

Odile BRET (Beauce la Romaine), Clarisse CAZEUDUMEC (Cléry-Saint-André), Edith CHARDON (Tavers), Alain CHAMPENOIS (suppléant de Gérard CORGNAC - Cléry-St-André), Frédéric CUILLERIER (Saint-Ay), Jean-Christophe DURU (suppléant de Jean-Pierre DURAND - Chaingy), Patrick ECHEGUT (Baule), Anne-Marie CAQUERET-MICHELETTO (suppléante de Bernard ESPUGNA - Beauce-la-Romaine), Michel FAUGOUIN (Chaingy), Yves FROISSART (Beaugency), Jean-Paul ROUSSARIE (Huisseau-sur-Mauves), Elisabeth MANCHEC (Coulmiers), Alain BRUNNER (suppléant d'Arnold NEUHAUS - Villermain), Jean-Yves GUINARD (suppléant de Laurent SIMONNET - Meung-sur-Loire), Yohann CHESNEAU (suppléant de Solange VALLÉE - Binas), Bruno VIVIER (Charsonville), Franck VUE (Epieds-en-Beauce).

A donné pouvoir : Mme Bernadette BESNARD (Le Bardon) à Elisabeth MANCHEC (Coulmiers)

Assistaient également : Karin FISCHER (Région Centre-Val de Loire), Hervé LEFEVRE (Rozières-en-Beauce), Frédéric POTTECHER (Président du Conseil de développement).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le projet de convention LEADER qui sera établi entre la Région Centre Val de Loire et le GAL Loire Beauce pour la mise en œuvre du programme LEADER 2023-2027,

Considérant la nécessité d'animation LEADER pour la période allant d'avril 2023 à décembre 2023,

| Nombre de membres                     |                |   |
|---------------------------------------|----------------|---|
| Afférents<br>au<br>Comité<br>Syndical | En<br>fonction | Qui ont pris<br>part aux<br>délibérations |
| 62                                    | 33             | 34  |

Date de la convocation  
21 septembre 2023

Numéro de la délibération  
23-15

Objet de la Délibération

Financement de l'animation  
du GAL 2023  
(d'avril à décembre 2023)



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture  
Le  
Et publication ou notification  
Le

Entendu l'exposé de Monsieur le Président ;

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré, décident :

- D'affecter la chargée de mission LEADER et biodiversité à 0,8 ETP à l'animation et la gestion du programme LEADER 2014 – 2020, étendu à 2023, du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 31 décembre 2023,
- De solliciter les subventions auprès de l'Europe au titre du programme LEADER 2023-2027 pour l'animation et le fonctionnement du programme, au taux maximum,
- D'autoriser le Président à signer tous les actes afférents à la présente délibération.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Certifié conforme au Registre des délibérations,

Frédéric CULLERIER  
Président du  
PETR Pays Loire Beauce

Patrick ECHEGUT  
Secrétaire de séance

PAYS D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL  
Pays  
Loire Beauce  
45 (Loiret)